

L ' AFFAIRE DES POISONS



Plus personne de nos jours n'a recours au poison, la plus perfide des armes, pour commettre un meurtre. La science, très avancée, aidée par les experts, les légistes, les savants, décèle la moindre trace d'empoisonnement. Au 17ème siècle, les empoisonnements, réussis ou non, sont fréquents. Compte tenu du peu de savoir des médecins, beaucoup de crimes restent impunis.

Même les morts naturelles deviennent suspectes.

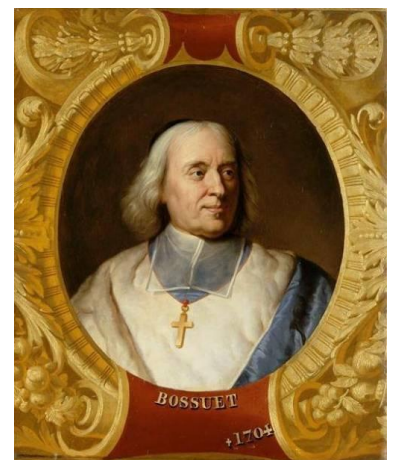
La mort brutale d'HENRIETTE d'Angleterre, femme de Monsieur, frère de LOUIS XIV, due certainement à une péritonite, fait l'objet de doutes durant plusieurs années. Cette mort nous vaut la plus belle oraison funèbre de BOSSUET.

« Mais et les princes et les peuples gémissaient en vain ; en vain Monsieur, en vain le Roi même tenait Madame serrée par de si étroits embrassements. Alors ils pouvaient dire l'un et l'autre, avec saint Ambroise : *Stringebam brachia, sed jam amiseram quam tenebam* : « je serrais les bras ; mais j'avais déjà perdu ce que je tenais » ».

Extraits de l'Oraison funèbre d'Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans prononcée à Saint-Denis les 21 jours d'août, 1670 par Messire Jacques-Bénigne BOSSUET

MORTS SUSPECTES

Les mêmes bruits de suspicion courent sur les morts du ministre de Lionne, du Comte de Soissons, du Duc de Savoie, et les tentatives d'empoisonnement de Louvois et de Colbert.



Cette multiplication de tentatives de meurtres est le plus souvent l'œuvre de femmes : épouses, filles ou brus. Les mobiles tiennent au mariage tel qu'établi dans l'aristocratie et la bourgeoisie. La dot est définie par les parents. Les intéressés n'ont rien à dire. On voit ainsi légion de femmes mal mariées à des époux souvent très âgés, infidèles, jaloux, souvent brutaux.

Ou elles prennent un amant mais le risque est grand car, convaincues d'adultère, elles se retrouvent enfermées à vie dans un triste couvent. Ou, à bout de désespoir, elles recourent aux mages, aux sortilèges et pour finir aux poisons.

LA MARQUISE DE BRINVILLIERS



Portrait marquise de Brinvilliers -
©Photo Archive Domaine public



Attachée sur une table de torture, les bras en croix, on lui fait avaler une petite dizaine de cruches d'eau.
Elle finit par avouer ses crimes.

Le procès de la Marquise, antérieur à l'affaire des poisons, connaît un retentissement énorme. La Chambre de l'Arsenal qui deviendra la Chambre Ardente, instruit ce long procès de 1679 à 1682.

La Marquise teste ses poisons, fournis par Christophe GLASER, apothicaire ami de son amant SAINTE-CROIX, sur ses servantes et les malades qu'elle visite charitablement dans les hôpitaux.

Elle assassine ainsi son père, ses frères... Son mari échappe à toute tentative. SAINTE-CROIX, son ami, lui donne des antidotes.

Mme de SEVIGNE l'explique à sa fille « *Tantôt empoisonné, tantôt désempoisonné, il est demeuré en vie* ».

A la mort de SAINTE-CROIX, couvert de dettes, on perquisitionne chez lui. On trouve de l'arsenic, des poisons et des lettres compromettantes de la Marquise qui s'enfuit en Angleterre. Elle est condamnée à avoir la tête tranchée « privilège » réservé aux nobles

Mme de BRINVILLIERS finit par être arrêtée. Elle nie tout malgré l'accumulation de preuves.

Le scandale est énorme. Le public se passionne pour le procès.

Puis, vêtue de blanc, montée dans un tombereau, elle arrive Place de Grève (notre actuelle Place de l'Hôtel de Ville) où le bourreau lui tranche la tête d'un coup de hache.

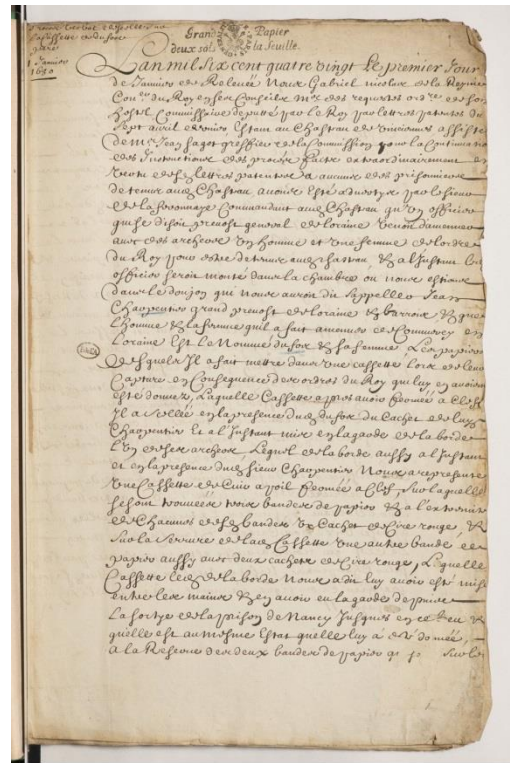
MONSIEUR DE LA REYNIE

L'affaire de la Marquise attire l'attention de la police sur tous ces amateurs d'alchimie, d'astrologie et de poudres de succession. En effet, la pratique du poison rapporte gros.

Un jour, Marie BROSSE, un peu éméchée, devineresse de son état, se vante de faire fortune en vendant des poisons à « *des duchesses, marquises, princes et seigneurs* ».

LA REYNIE est sur la piste d'un certain LESAGE, complice de la femme MONTVOISIN, dite LA VOISIN.

Pendant trois ans, on enquête, on arrête, on confond les accusés. La Chambre Ardente entend de terribles accusations. En un mois, on condamne de nombreux empoisonneurs à être brûlés vifs, pendus, étranglés, à avoir le poing tranché ...



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque de l'Arsenal, Ms-10347

Bibliothèque de l'Arsenal. Archives de la Bastille

LA VOISIN



Sous le regard accusateur des angelots, La Voisin est représentée comme complice de la Mort elle-même !

(Gravure de Guillaume CHASTEAU exposée au Grand Palais.

LOUVOIS rend compte au Roi qui ordonne de commencer le procès. LA VOISIN parle, elle a donné du poison à Mme de VIVONNE (belle-sœur de Mme de MONTESPAN), Mme de la MOTHE, Mme la Présidente LEFERON, Melle des OEILLETs, suivante de la maîtresse royale. La liste est longue. Le scandale atteint la magistrature, la noblesse, l'entourage du Roi et sa favorite.

LA VOISIN et LESAGE n'en finissent pas de révéler des noms. Melle de la VALIERE a subi des tentatives d'empoisonnement. La DU PARC, célèbre comédienne, est décédée empoisonnée. On a soupçonné le poète RACINE, amoureux éconduit. LA VOISIN reconnaît avoir fait pratiquer des messes noires et d'avoir brûlé plus de 2000 enfants avortés.

AFFAIRE D'ÉTAT

Compte tenu de tous les beaux noms impliqués, l'affaire criminelle devient une affaire d'État.

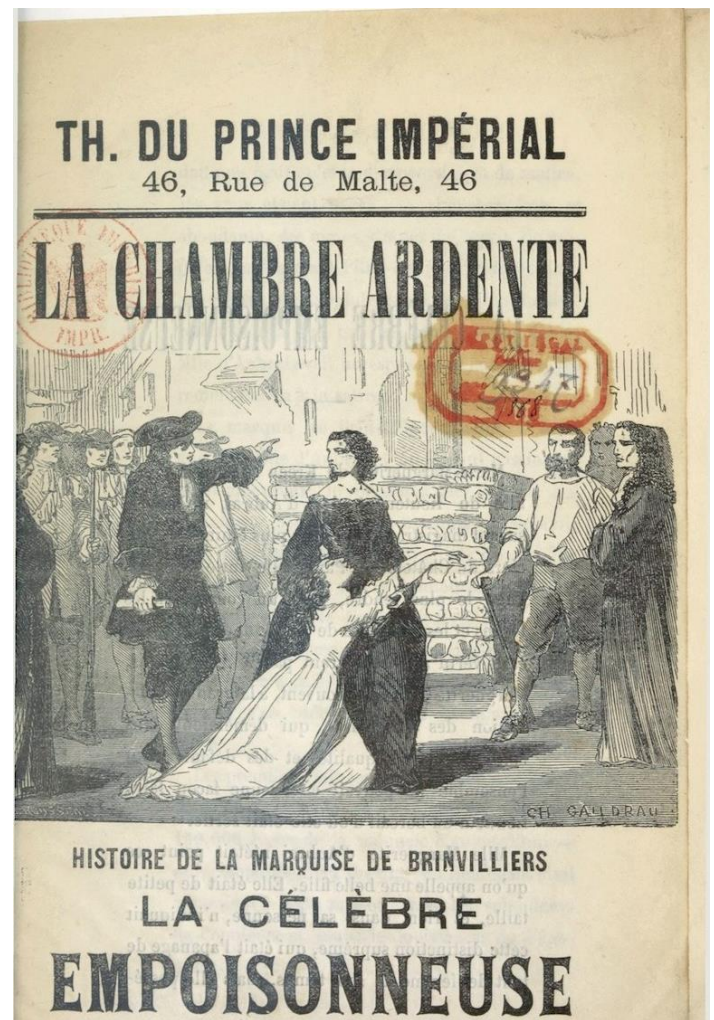
Le Roi demande « *de faire justice, sans aucune distinction de personne, de condition, ni de sexe* ».

Le 23 janvier 1680, la Chambre Ardente demande l'arrestation de la Comtesse de SOISSONS, la marquise d'ALLUYE, ancienne maîtresse de FOUQUET, Mme de POLIGNAC, le maréchal de LUXEMBOURG ... l'arrêté fait l'effet d'une bombe. La plupart des accusés échappent à la justice en franchissant les frontières.

Le 22 février suivant, LA VOISIN est brûlée en Place de Grève. Elle a toujours nié avoir eu affaire à Mme de MONTESPAN.

Toute la Cour se passionne pour l'affaire des Poisons, certains sont inquiets.

La chambre ardente : histoire de la Marquise de Brinvilliers, la célèbre empoisonneuse – Gallica, Bibliothèque Nationale de France



UNE JUSTICE BOITEUSE

Les peines ne sont pas les mêmes pour tous : implacable pour la canaille, faible envers les gens de qualité.

On interroge le sinistre abbé GUIBOURG, âme damnée de LA VOISIN, l'homme des messes noires.

Il avoue avoir su qu'on avait remis des gants empoisonnés à Melle de FONTANGES, caprice royal du moment.

Melle des OEILLETs, suivante de Mme de MONTESPAN, est citée de plus en plus souvent. La justice se rapproche de la favorite.

LA REYNIE est inquiet : doit-il informer le ROI ? Et sur qui va retomber la colère royale ?

Dans un premier temps, compte tenu des charges contre sa maîtresse, LOUIS XIV commande une procédure ultrasecrète.

Scandale à la Cour de Versailles



MADAME DE MONTESPAN

Le Roi et la Cour séjournent à Valenciennes pour le mariage du Dauphin. En l'absence du Roi, sur ses ordres, la Chambre Ardente suspend ses interrogatoires.

LOUIS XIV veut être seul juge de l'action contre Mme de MONTESPAN.

Marie-Marguerite VOISIN, la fille de LA VOISIN, accuse formellement la maîtresse du ROI : elle a demandé des messes noires, elle a fait préparer des « poudres d'amour » pour retrouver la faveur du Roi.



LA REYNIE rend compte à LOUVOIS qui est effrayé par le tournant que prend l'affaire. On torture les « sorciers » qui avouent tout et n'importe quoi dans des souffrances inhumaines.

Quelles charges pèsent contre Mme de MONTESPAN ?

- Avoir donné au Roi pendant des années des poudres pour l'amour.
 - Avoir fait dire des messes noires avec égorgement d'enfants.
 - Avoir tenté d'empoisonner Melle de FONTANGES
 - Avoir tenté d'empoisonner le Roi.
- C'est beaucoup et presque trop, ce qui n'échappe pas à LA REYNIE.

Les dénonciateurs ont tout intérêt à transformer en affaire d'état un simple procès criminel en rendant impossible l'action judiciaire.

Au donjon de Vincennes, les prisonniers ont pu se concerter et mettre cette stratégie au point.

INNOCENTE ?

Mme de MONTESPAN n'étant jamais accusée officiellement est privée du droit de défense.

COLBERT s'élève contre LOUVOIS pour la défendre. Mais il est vrai que les deux hommes se haïssent.

En février 1681, COLBERT charge l'avocat DUPLESSIS, un éminent criminaliste, d'étudier le dossier. Son long mémoire conclut à l'inanité des charges contre la maîtresse royale.

En l'accusant de vouloir empoisonner le Roi, on comprend mal ses motivations. Elle ne tient son rang que par la faveur de son royal amant. Le supprimer c'est perdre la position qui a demandé tant de volonté à cette femme orgueilleuse et ambitieuse.

Pourquoi empoisonner Melle de FONTANGES , très belle mais très sotte, dont le Roi se serait vite lassé ?

Le 8 septembre 1686, Melle Claude de Vin des GILLETTS meurt à l'hôpital général de Tours où elle est enfermée. La procédure est suspendue. A défaut de la maîtresse, on a puni la servante.

DOCUMENTS PERDUS

Tous les documents de la Chambre Ardente ont disparu. Brûlés par LOUIS XIV ?

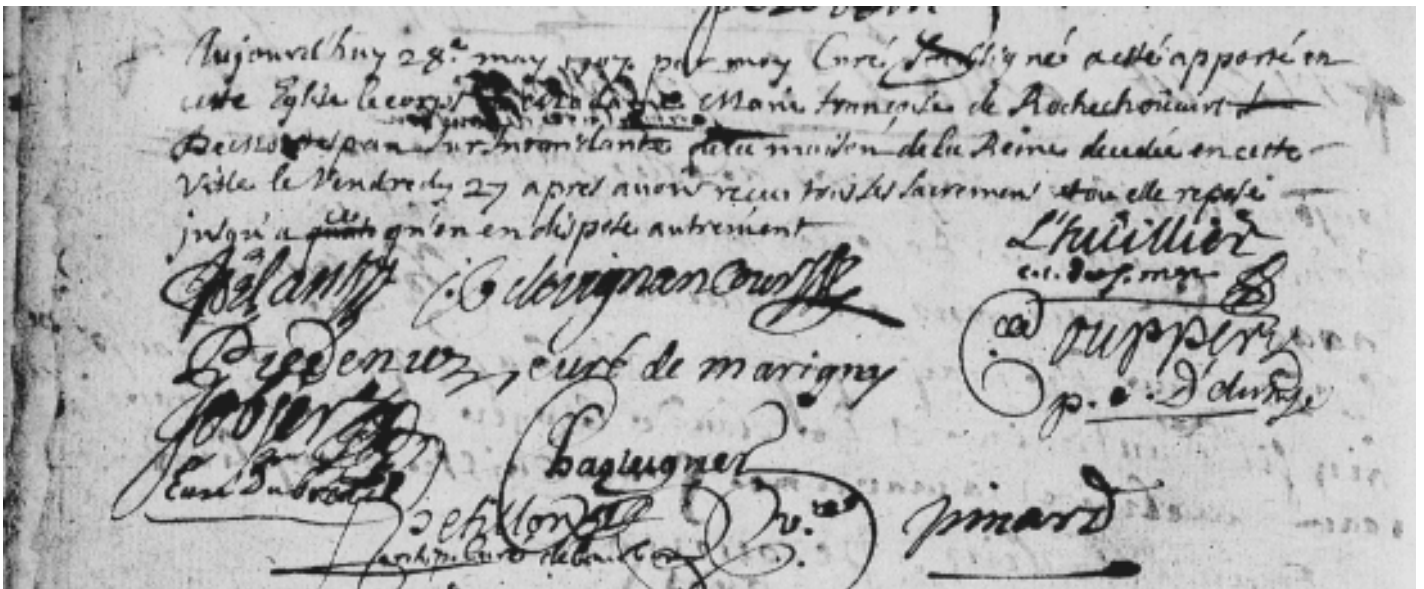
Il ne reste que les papiers personnels de LA REYNIE conservés au Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

Après trois longues années d'instruction, LA REYNIE, magistrat intègre, a reçu l'ordre d'étouffer l'affaire. Son sens de la justice dut en souffrir.

Pendant 13 ans, Mme de MONTESPAN a régné sur le Roi et sur la Cour. Après l'affaire des Poisons, LOUIS XIV ne tolère plus que sa présence discrète à Versailles.

Elle a donné 7 enfants au Roi dont 6 légitimés. Elle n'est pas autorisée à assister à leurs mariages.

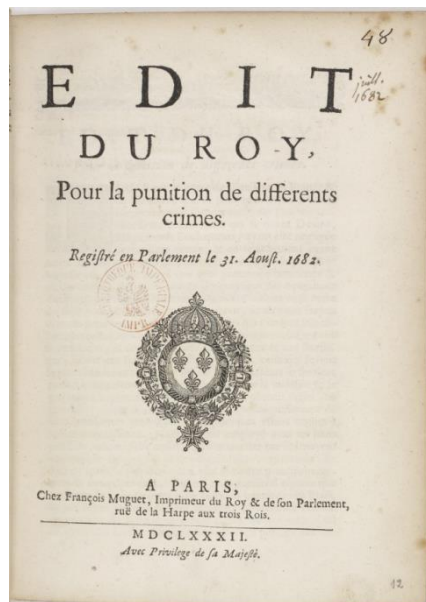
LOUIS XIV a-t-il cru Mme de MONTESPAN coupable ? Nul ne le saura jamais. Il ne lui a certainement jamais pardonné d'avoir couvert de scandale la Cour du plus grand roi du monde et aussi, sans doute, de lui avoir fait ingurgiter des potions douteuses à base de bave de crapauds, de venin de vipère, de toiles d'araignées et autres douceurs.



Acte de décès de Madame de Montespan (Françoise de Rochechouart)

© Archives départementales de l'Allier

Le règne de Mme de MAINTENON et des dévots commençait à Versailles.



1682 : PREMIÈRE LOI SUR LE POISON

Dès la fin de l'affaire, Louis XIV prend des mesures énergiques pour punir les empoisonneurs. L'édit de 1682 sert de base à notre législation actuelle